



***Rapport annuel sur le prix
et la qualité du Service Public
de
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Année 2020***

Syndicat Rhône Ventoux

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LES CHIFFRES CLES 2020 DE L'ASSAINISSEMENT	4
I- LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	5
A. La présentation du service	5
1. Le territoire desservi	5
2. Le recensement de la population.....	6
3. Le nombre d'usagers.....	7
4. Le nombre d'autorisation de déversements industriels.....	7
5. Le patrimoine :	8
5.1 Les réseaux par commune	8
5.2 Les postes de refoulement	9
5.3 Les stations d'épuration.....	10
6. L'activité du service.....	11
6.1 La conformité des ouvrages	11
6.2 Les volumes traités	15
6.3 Les volumes facturés	15
6.4 Le curage des réseaux.....	17
6.5 Les boues d'épuration et sous produits.....	20
B. Les indicateurs de performance	22
C. Point réglementaire	22
II. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS	24
A. Tarification de l'assainissement collectif et recettes d'exploitation	24
1. Présentation générale	24
2. Factures types par commune pour 120 m ³ consommés	25
3. Recettes d'exploitation.....	28
B. Le financement des investissements	29
1. Montants financiers des travaux engagés	29
2. Recettes d'investissement	29
3. Elements relatifs à la dette.....	31
4. Les projets d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	31
C. Actions de solidarité et coopération	31
Opération de coopération décentralisée.....	31

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2021 (articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de répondre aux attentes des collectivités qui lui ont transféré la compétence et aux obligations réglementaires.

Il a pour mission, depuis 1991, de collecter, au quotidien, les eaux usées et de maîtriser leur impact sur le milieu naturel ainsi que de contrôler l'assainissement industriel pour les 30 communes qui lui ont délégué cette compétence.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service assainissement collectif à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage de mai 2013 pour une durée de 8 ans.

L'exploitation du service de Mormoiron s'effectue au travers d'un contrat spécifique du 1^{er} mars 2016 et d'une durée de 10 ans avec la société SUEZ Eau France.

Définition :

- **La Délégation de Service Public ou Affermage :** les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.
- **La Régie:** La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des stations d'épuration, postes de relevages et des canalisations.

LES CHIFFRES CLES 2020 DE L'ASSAINISSEMENT

95 676

Habitants
desservis

10

Stations
sous auto
surveillance

97

Autorisations
de
déversement

2 903 742

m³

Facturés

28 368

Usagers

489,087

km

de réseau

122

Postes de
relèvement

32

Stations
d'épuration

I- LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. LA PRESENTATION DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

PERIMETRE DU SYNDICAT RHONE VENTOUX AU 31 DECEMBRE 2020



2. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Recensement de la population

COMMUNES	HABITANTS
ALTHEN-DES-PALUDS	2 982
AUBIGNAN	7 282
BEAUMES-DE-VENISE	3 189
BEAUMONT-DU-VENTOUX	1 174
BÉDARRIDES	5 263
BÉDOIN	9 295
BLAUVAC	1 006
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	2 678
CRILLON-LE-BRAVE	1 240
FLASSAN	893
GIGONDAS	854
LA ROQUE-ALRIC	247
LA ROQUE-SUR-PERNES	906
LAFARE	180
LE BARROUX	1 377
LE BEAUCET	651
LORIOLE-DU-COMTAT	2 697
MALAUÇÈNE	6 068
MALEMORT-DU-COMTAT	2 418
MAZAN	7 336
MÉTHAMIS	924
MODÈNE	653
MONTEUX	13 409
MORMOIRON	2 868
PERNES-LES-FONTAINES	11 693
SAINT-DIDIER	2 683
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	750
SUZETTE	281
VENASQUE	2 103
VILLES-SUR-AUZON	2 575
Total	95 676

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

3. LE NOMBRE D'USAGERS

Communes	2019	2020	Variation 2019/2020 en %
ALTHEN-DES-PALUDS	832	864	3,85
AUBIGNAN	2 304	2 363	2,56
BEAUMES-DE-VENISE	1 248	1 282	2,72
BEAUMONT-DU-VENTOUX	142	144	1,41
BÉDARRIDES	1 885	1 918	1,75
BÉDOIN	1 702	1 724	1,29
BLAUVAC	169	177	4,73
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	1 102	1 124	2,00
CRILLON-LE-BRAVE	220	220	0,00
FLASSAN	261	260	-0,38
GIGONDAS	118	113	-4,24
LA ROQUE-ALRIC	42	40	-4,76
LA ROQUE-SUR-PERNES	110	118	7,27
LAFARE	49	51	4,08
LE BARROUX	298	299	0,34
LE BEUCET	100	101	1,00
LORIOLE-DU-COMTAT	687	696	1,31
MALAUÈNE	1 426	1 398	-1,96
MALEMORT-DU-COMTAT	680	705	3,68
MAZAN	2 355	2 404	2,08
MÉTHAMIS	200	203	1,50
MODÈNE	144	156	8,33
MONTEUX	4 717	4 885	3,56
MORMOIRON	808	822	2,35
PERNES-LES-FONTAINES	3 866	3 976	2,85
SAINT-DIDIER	1 035	1 065	2,90
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	161	159	-1,24
SUZETTE	20	20	0,00
VENASQUE	367	386	5,18
VILLES-SUR-AUZON	687	695	1,16
TOTAL	27 735	28 368	2,30

4. LE NOMBRE D'AUTORISATION DE DEVERSEMENTS INDUSTRIELS

L'activité de certains industriels génère des effluents présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas de les accepter directement dans le réseau public. Les autorisations de déversement sont régies par le code de la santé publique et notamment l'article L. 1331-10 qui dispose que :

« Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel.

L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues.

Cette autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses de premier établissement, d'entretien et d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux. »

A ce jour, 97 arrêtés ont été pris et 81 conventions sont signées.

De plus, le syndicat Rhône Ventoux a mis en place des conventions de déversement avec les industriels. Elle relève du droit privé et lie les parties qui l'ont signée.

Cette convention est signée par l'industriel, le Syndicat et l'exploitant du système d'assainissement. Elle précise :

- Les modalités juridiques, techniques et financières du déversement sans déroger à des dispositions législatives et réglementaires d'ordre public,
- Les modalités de communication entre les acteurs en fonctionnement normal et dégradé,
- Les droits et devoirs des parties signataires (en particulier les contrôles)

Une réflexion est en cours pour réviser les aspects financiers afin de garantir une meilleure équité entre les usagers, tout en tenant compte de l'importance économique que constituent chaque activité.

5. LE PATRIMOINE :

5.1 Les réseaux par commune :

Communes	Linéaires de réseaux de collecte 2020 en km
ALTHEN	10,04
AUBIGNAN	36,50
BEAUMES DE VENISE	23,60
BEAUMONT DU VENTOUX	6,90
BEDARRIDES	27,80
BEDOIN	38,11
BLAUVAC	4,53
CHATEAUNEUF DU PAPE	19,01
CRILLON	6,45
FLASSAN	5,89
LAFARE	1,36
GIGONDAS	7,68
LA ROQUE ALRIC	1,06
LA ROQUE s/ PERNES	3,21
LE BARROUX	8,68
LE BEAUCET	3,96
LORIOU	13,62
MALAUCENE	21,37
MALEMORT	10,41
MAZAN	47,57
METHAMIS	5,39
MODENE	2,92
MONTEUX	48,87
MORMOIRON	16,53
PERNES LES FONTAINES	66,52

ST DIDIER	20,79
ST PIERRE DE VASSOLS	3,24
SUZETTE	0,61
VENASQUE	12,72
VILLES SUR AUZON	11,25
TOTAL	489,09

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	441,30	447,45	1,39
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	39,97	40,76	1,90
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	0,90	0,90	0
Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	0,25	0	-100
Linéaire total (ml)	482,42	489,11	1,38

5.2 Les postes de refoulement

Communes	Nombre de poste	Communes	Nombre de poste
Althen les Paluds	5	Loriol du Comtat	4
Aubignan	5	La Roque sur Pernes	1
Beaumes de Venise	2	Malemort	1
Beaumont du Ventoux	2	Lafare	1
Bédarrides	17	Mazan	14
Bédoin	5	Méthamis	1
Châteauneuf du Pape	7	Modène	2
Crillon le Brave	1	Monteux	11
Flassan	1	Pernes les Fontaines	18
Gigondas	4	St Didier	4
Le Barroux	4	Suzette	1
Le Beaucet	2	Venasque	4
Mormoiron	3	Villes sur Auzon	2

5.3 Les stations d'épuration

Le périmètre du syndicat totalise 32 stations d'épuration pour une capacité totale de 115 120 Equivalent - Habitant.

Nom de la Station	Capacité Station en équivalent habitants	Type de Station	Année de mise en service
Althen Les Paluds	2 100	biologique	1995
Aubignan / Beaumes De Venise	14 400	biologique	1996
Beaumont du Ventoux	350	biologique	2017
Bedoin	7 500	biologique	2002
Bédarrides	6 000	biologique	1990
Blauvac Village	150	biodisque/digesteur	1993
Blauvac-St Estève	300	Rhizophiltres	2016
Châteauneuf du Pape	7 000	biologique	2000
Crillon / St Pierre de Vassols	900	biologique	1988
Flassan	650	biologique	201
Flassan les Gaps	100	digesteur	2002
Gigondas	800	biologique	2011
Lafare	220	Rhizophiltres	2006
La Roque Alric	100	digesteur	2008
La Roque sur Pernes	500	biologique	1974
Le Barroux	900	biologique	1995
Le Barroux - Les Ambrosis	50	digesteur	2008
Loriol du Comtat	1 500	biologique	1992
Malaucène	6 600	Biologique	2010
Malaucène Hameau de Veaux	150	digesteur	1990
Malemort du Comtat	1 400	biologique	1997
Mazan	5 400	biologique	1995
Méthamis Village	450	lit bactérien	1990
Modène	400	digesteur	1995
Monteux	36 000	biologique	2010
Mormoiron	1 800	Lit bactérien	1996
Pernes les fontaines - Coudoulets	10 800	biologique	1994
Pernes les fontaines - Les Valayans	600	lit bactérien	1999
St Didier/Le Beaucet	4 200	biologique	2012
Suzette	100		2014
Venasque	1 500	biologique	1997
Villes sur Auzon	2 200	Rhizophiltres	2003
TOTAL	115 120		

Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans le réseau d'assainissement. Elles sont ensuite acheminées vers une station d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux, à l'exception des cas particuliers indiqués ci-dessous :

↳ **Communes de Beaumes de Venise et d'Aubignan**

Les effluents collectés sur ces communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale unique dite de « *Aubignan Beaumes* » construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan.

↳ **Communes de Crillon Le Brave et de St Pierre de Vassols**

La configuration des systèmes d'assainissement de ces deux communes est similaire à celle d'Aubignan et de Beaumes de Venise. Chaque réseau de collecte correspondant déverse ses effluents sur une station de traitement intercommunale située à St Pierre de Vassols, mise en service en 1988.

↳ **Commune du Beaucet**

Le système d'assainissement de cette commune ne comporte pas de station de traitement propre. Les effluents collectés sont transportés par une canalisation de transfert vers la station d'épuration de la commune de Saint Didier.

↳ **Commune de Mazan**

La capacité de la station d'épuration de Mazan n'était plus suffisante pour recevoir les effluents de la commune, le syndicat a donc fait le choix de transférer le traitement de ses effluents sur la commune de Carpentras où les installations existantes récentes sont en mesure de traiter ces apports supplémentaires. La mise en service de ces travaux a eu lieu le 19 décembre 2019.

Une convention de déversement des eaux usées de la commune de Mazan dans le réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Carpentras a été signée le 17 mai 2019 entre la commune de Carpentras, le syndicat et SUEZ.

↳ **Commune de Pernes les Fontaines**

Une partie de la commune de Pernes les Fontaines, à savoir le quartier de Saint Philippe, est raccordée sur la station d'épuration de Saint Didier.

6. L'ACTIVITE DU SERVICE

6.1 La conformité des ouvrages

L'autosurveillance permet de mesurer, en continu, la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de quatre paramètres de référence de dépollution :

STATIONS SOUS AUTOSURVEILLANCE					
Stations d'épuration	Rendement 2020 (kg/j)				
	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
Althen les Paluds	66,5	147,3	48,5	22,6	/
Aubignan/ Beaumes de Venise	663	1376	442,5	84,7	9,4
Bédarrides	147,3	321,8	133,7	/	/
Bedoin	359,1	756,6	241,7	35,9	/
Châteauneuf du Pape	323,3	607,7	127,9	24,9	/
Malaucène	80,3	205,5	73,8	32,3	3,7
Mazan	213,4	593,3	310,5	70,6	/
Monteux	683	1745	832	135	19,1
Pernes	306,3	790,6	356,4	81,3	9,7
Saint Didier	82,3	212,7	90,6	/	/
Villes sur Auzon	25,1	70	28,2	/	/

Concernant les accessoires de réseau :

Accessoires de réseau	
Nature	Nombre
Déversoirs d'orage (Charge < 120 kgDBO/j)	21
Déversoirs d'orage (120 < Charge < 600 kgDBO/j)	10
Déversoirs d'orage (Charge > 600 kgDBO/j)	3
Regards	11 647

En 2020, une mission annuelle de contrôle de l'autosurveillance a été réalisée par un bureau d'études extérieur afin de vérifier les mesures données par le délégataire, conformément à la réglementation.

LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres. Ces informations sont issues de l'analyse de l'exploitant. La décision de la police de l'eau ne sera connue que fin 2021.

Conformité annuelle globale		
Commune	Site	2020
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	Oui
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	Non
BEAUMONT DU VENTOUX	STEP Beaumont du Ventoux Piolon	Oui
BÉDARRIDES	STEP Bedarrides	Oui
BÉDOIN	STEP Bedoin	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Saint Estève	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Village	Oui
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Châteauneuf du Pape	Non

Conformité annuelle globale		
Commune	Site	2020
FLASSAN	STEP Flassan les Gaps	Oui
FLASSAN	STEP Flassan village	Oui
GIGONDAS	STEP Gigondas	Oui
LA ROQUE-ALRIC	STEP La Roque Alric	Oui
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP la Roque sur Pernes	Oui
LAFARE	STEP Lafare	Oui
LE BARROUX	STEP le Barroux	Oui
LE BARROUX	STEP le Barroux Ambrosis	Non
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Lorient du Comtat	Oui
MALAUCENE	STEP Malaucène	Oui
MALAUCENE	STEP Malaucène Veaux	Oui
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	Oui
MAZAN	STEP Mazan	Oui
METHAMIS	STEP Methamis Village	Non
MODENE	STEP Modene	Non
MONTEUX	STEP Monteux	Non
MORMOIRON	STEP Mormoiron	Non
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines les Valayans	Oui
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines(coudoulets)	Non
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	Oui
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	STEP St Pierre de Vassols/Crillon	Oui
SUZETTE	STEP de Suzette	Oui
VENASQUE	STEP Venasque	Oui
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	Oui

EXPLICATIONS

En 2020, comme pour les années précédentes, les températures de l'eau traitée en sortie station ont dépassé les 25°C durant la période estivale sur plusieurs stations.

Ces fortes températures ont été constatées sur l'ensemble de la région PACA, l'AERMC et la DDT ont été tenues informées de cette situation. L'ensemble des interlocuteurs de l'autosurveillance (AERMC, DDT et SUEZ) actent que cette donnée résulte d'un phénomène naturel sur lequel nous n'avons pas de levier d'action. Les autorités ne devraient donc pas tenir compte des dépassements enregistrés pour statuer sur la conformité des stations concernées (Aubignan-Beaumes, Châteauneuf du Pape, et Monteux).

STEP Le Barroux Ambrosis

La station apparaît comme non-conforme suite au dépassement des normes de rejet sur le paramètre DBO5 au cours de l'unique bilan d'autosurveillance en date du 15/10/2020.

STEP Châteauneuf du Pape

La DREAL a dressé un rapport de manquement visant principalement à mettre en conformité administrative le système de Châteauneuf. En effet, la station de traitement dimensionnée pour recevoir une charge de 7 000 EH, reçoit, lors de certaines périodes, des charges moyennes de 13 500 EH.

STEP Méthamis

La station apparaît comme non-conforme suite au dépassement des normes de rejet sur les paramètres MES, DCO et DBO5 au cours du bilan d'autosurveillance en date du 14/01/2020.

STEP Modène

Un seul bilan d'autosurveillance réalisé le 13/10/2020, la station est déclarée non-conforme suite au dépassement de l'autorisation de rejet sur les paramètres DCO, DBO5 et NTK.

Les charges organiques reçues représentent environ 24 % de la capacité nominale de la station.

Cette station fait l'objet d'une étude en vue de sa suppression prochaine au bénéfice d'un raccordement sur el système de Carpentras.

STEP de Mormoiron

Sur l'année 2020, plusieurs dépassements analytiques ont été enregistrés sur le paramètre DCO au cours des 4 bilans d'autosurveillance réalisés ; la station d'épuration ne répond donc pas aux exigences réglementaires.

L'ouvrage arrive en « fin de vie » et à saturation hydraulique. Les études préalables à la création d'une nouvelle station ont été réalisées en 2020.

STEP Pernes les Fontaines (Le Coudoulet)

La non-conformité de la station d'épuration de Pernes les Fontaines est liée à un dépassement sur le paramètre DBO5 lors du bilan d'autosurveillance du 20/09/2020. Ce jour-là, le rejet de la station était conforme à son arrêté préfectoral sur la totalité des paramètres, néanmoins un déversement de 449 m³ a été comptabilisé en tête de station lors d'un épisode orageux (pluviométrie de 19,6 mm). La charge polluante déversée vient s'ajouter à la charge « sortie » station, ce recalcul entraîne une non-conformité.

STEP Venasque

Suite à la modification de son arrêté préfectoral, la station d'épuration devrait être jugée conforme pour l'année 2020, la concentration de 2 mg/L sur le paramètre phosphore total n'étant plus exigé.

STEP < 500 EqH

Sur les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 500 EH soit 30 kg/jour DBO5, un bilan d'autosurveillance n'est réalisé qu'une année sur deux. L'année au cours de laquelle le bilan n'a pas été réalisé est une année pour laquelle la conformité de la station n'est pas mesurée.

6.2 Les volumes traités

Commune	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
ALTHEN-DES-PALUDS	213 581	149 519	126 280	-15,5%
AUBIGNAN	591 956	542 440	452 551	-15,6%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	32 513	25 628	21 426	-16,4%
BÉDARRIDES	234 387	229 353	209 377	-8,7%
BÉDOIN	212 890	217 613	183 512	-15,7%
BLAUVAC	28 742	25 889	14 281	-44,8%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	206 218	164 813	147 542	-10,5%
FLASSAN	20 898	20 251	18 047	-10,9%
GIGONDAS	10 475	9 133	9 789	7,2%
LA ROQUE-SUR-PERNES	5 323	6 301	4 526	-28,2%
LE BARROUX	27 071	28 792	24 622	-14,5%
LORIOU-DU-COMTAT	156 769	154 908	166 693	7,6%
MALAUÈNE	256 336	238 438	212 106	-11%
MALEMORT-DU-COMTAT	91 467	93 872	90 608	-3,5%
MAZAN	389 092	401 738	261 357	-34,9%
MÉTHAMIS	19 163	22 460	16 793	-25,2%
MONTEUX	1 577 674	1 421 964	1 312 219	-7,7%
MORMOIRON	/	113 631	88 224	-22,4%
PERNES-LES-FONTAINES	461 325	485 101	430 367	-11,3%
PERNES-LES-FONTAINES	44 889	41 686	29 606	-29,0%
SAINT-DIDIER	150 145	163 657	155 625	-6,1%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	38 478	43 270	38 319	-11,4%
VILLES-SUR-AUZON	47 510	45 206	43 134	-4,6%
Total	4 816 902	4 645 663	4 060 004	-12,60%

En l'absence d'instrumentation, certaines stations n'apparaissent plus dans le tableau ci-dessus c'est le cas pour les stations d'épuration de :

- Blauvac Village
- Flassan Les Gaps
- La Roque Alric
- Lafare
- Le Barroux Ambrosis
- Malaucène Veaux
- Modène
- Suzette
- Venasque.

L'écart entre les volumes reçus en entrée et traités est lié à la différence du type de mesures (débitmètre électromagnétique en entrée de station et une mesure en écoulement libre en sortie).

La STEP de MAZAN était en fonctionnement jusqu'au 15 septembre 2020.

6.3 Les volumes facturés

VOLUMES FACTURES PRORATISES PAR COMMUNE (en m3)			
	2019	2020	EVOLUTION N/N-1 EN %
ALTHEN-DES-PALUDS	85 266	95 536	-11%
AUBIGNAN	241 341	267 551	-10%
BEAUMES-DE-VENISE	117 673	121 293	-3%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	11 260	11 562	-3%
BÉDARRIDES	163 784	162 824	1%
BÉDOIN	189 775	178 235	6%
BLAUVAC	17 654	17 905	-1%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	115 631	111 827	3%
CRILLON-LE-BRAVE	38 109	36 221	5%
FLASSAN	23 385	21 867	7%
GIGONDAS	10 787	8 260	31%
LA ROQUE-ALRIC	3 471	2 866	21%
LA ROQUE-SUR-PERNES	11 479	13 603	-16%
LAFARE	10 620	2 000	-431%
LE BARROUX	31 211	30 222	3%
LE BEUCET	9 091	9 419	-3%
LORIOLE-DU-COMTAT	80 716	73 435	10%
MALAUCCÈNE	141 956	144 989	-2%
MALEMORT-DU-COMTAT	60 833	78 667	-23%
MAZAN	218 380	241 651	-10%
MÉTHAMIS	18 364	17 402	6%
MODÈNE	15 157	17 050	-11%
MONTEUX	481 103	520 685	-8%
MORMOIRON	87 212	87 351	
PERNES-LES-FONTAINES	391 778	396 105	-1%
SAINT-DIDIER	112 432	116 921	-4%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	13 019	13 789	-6%
SUZETTE	1 371	1 774	-23%
VENASQUE	55 332	52 993	4%
VILLES-SUR-AUZON	55 525	60 715	-9%
Total RHONE VENTOUX	2 813 716	2 914 718	3,6%

Sur la commune de LAFARE, plusieurs fuites importantes après compteur en 2019 ont été détectées, ce qui explique le volume facturé important sur la commune en 2019.

L'écart entre volumes facturés et volumes traités en station s'explique par la présence d'eaux claires parasites collectées au niveau des réseaux (réseaux non étanches, mauvais raccordements en partie publique et privée, infiltrations etc...). Il s'agit des eaux de pluie ou des eaux de nappes qui sont drainées et collectées par les réseaux et branchements d'assainissement.

Il existe deux types d'effluents, les domestiques et les industriels, ces derniers font l'objet de conventionnement.

6.4 Le curage des réseaux

Le système de collecte des eaux usées nécessite une maintenance constante afin de garantir son bon fonctionnement.

Le curage en lui-même consiste à nettoyer le réseau par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique. Cette étape permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou sont aspirés par un camion hydrocureur. Il est parfois nécessaire de répéter ces opérations.

On rencontre deux types de curage répondant à deux besoins distincts :

- l'entretien préventif
- les interventions curatives

C'est SUEZ qui est en charge d'effectuer ces opérations.



Curage préventif (Réseaux hors préparatoire inspection télévisée)				
	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	37 042,88	44 003	36 963	-16%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	37 042,88	42 819	36 963	-13,7%
Taux de curage préventif (%)	8,1%	9,2%	8,4%	-8,7%

Ci-dessous, tableau récapitulant les interventions préventives sur les réseaux :

COMMUNES	HYDROCURAGE PREVENTIF DES COLLECTEURS EN ML
Althen les Paluds	1455
Aubignan	3875
Le Barroux	1803
Le Beaucet	1871
Beaumes de Venise	721
Beaumont du Ventoux	/
Bédarrides	3110
Bedoin	4403
Blauvac	/
Châteauneuf du Pape	2161
Crillon le brave	607
Flassan	1493
Gigondas	161
Lafare	/
Loriol du Comtat	71
Malaucène	753
Malemort	1069
Mazan	1587
Méthamis	827
Modène	/
Monteux	4473
Mormoiron	689
Pernes les Fontaines	3473
La Roque sur Pernes	34
St Didier	1050
St Pierre de Vassols	/
Suzette	/
Venasque	1012
Villes sur Auzon	264
TOTAL	36963

L'objectif contractuel du contrat est de 41 500 mètres par an.

134 désobstructions du réseau (interventions curatives) ont été effectuées et 139 interventions sur branchements.

Il existe 23 points noirs du réseau de collecte ayant nécessité plus de 2 interventions. Il s'agit principalement de :

Détail des désobstructions sur réseau pluri-obstrué		
Commune	Adresse	Nombre d'intervention
ALTHEN DES PALUDS	ROUTE DE SAINT JULES	2
AUBIGNAN	AVENUE FRANCOIS RASPAIL	6
	CHEMIN DU VAS	2
BEAUMES DE VENISE	ROUTE D AUBIGNAN	2
	ALLEE FLANDRE DUNKERQUE	2
LORIOLE DU COMTAT	AVENUE FREDERIC MISTRAL	3

MALAUCENE	LA BORIE	2
MALEMORT DU COMTAT	LA GARDIOLE	2
	ROUTE DE METHAMIS	2
MAZAN	CHEMIN DE BLAYNE	2
	LA VENUE DE ST PIERRE DE VASSOLS	3
MONTEUX	AVENUE EDOUARD GRANGIER	3
	RUE COMMANDANT BERTHIER	2
PERNES LES FONTAINES	AVENUE DES CASTANES	2
	AVENUE JEAN JAURES	2
	AVENUE PERLE DU COMTAT	3
	CHEMIN DE SAINT ANTOINE	2
	CHEMIN DES COUDOULETS	3
	RUE DE LA REPUBLIQUE	2
SAINT DIDIER	ROUTE DU BEAUCET	2
VENASQUE	CHEMIN DE CAILLE MANET	2
	PLACE DE LA FONTAINE	2
VILLES SUR AUZON	CHEMIN DE SAINT LAMBERT	2
Total Nb de points noirs - réseau EU		23

Le tableau ci-dessous représente la liste des branchements d'assainissement, pour lesquels nous sommes intervenus au moins 2 fois dans l'année, soit 12 branchements pluri-obstrués en 2020.

Détail des désobstructions sur branchement pluri-obstrué		
Commune	Adresse	Nombre d'intervention
AUBIGNAN	AVENUE FREDERIC MISTRAL	2
	RUE DE BARONCELLI DE JAVON	2
BEAUMES DE VENISE	CHEMIN DE DURBAN	2
	ROUTE D AUBIGNAN	2
CHATEAUNEUF DU PAPE	RUE DE LA POSTE	1
MAZAN	IMPASSE DES BARBIERS	4
	RUE LAMORICIERE	2
MONTEUX	PLACE DU MARCHE	2
	ROUTE DE LORIOL	2
	RUE CLAUDE CHAUVET	2
	RUE DU FOUR	3
PERNES LES FONTAINES	ALLEE DES JARDINS	2
	AVENUE DE LA GARE	2
	AVENUE JEAN JAURES	5

	CHEMIN DE SAINT ANTOINE	7
	RUE DE BRANCAS	2
VENASQUE	ROUTE DU CHATEAU	2
VILLES SUR AUZON	LE COURS	3
Total Nb de points noirs - branchements EU		18

6.5 Les boues d'épuration et sous-produits

- Les boues

Sont présentées ci-dessous les destinations des boues d'épuration :

Destination des boues (TMS) - 2020							
	Centre de Compostage				Incinération	CET	Vers STEP SUEZ
	Terres de Provence	Sotreco	Fertisud	SEDE	Novergie	Donzères	Monteux / Carpentras
Althen des Paluds	25,0	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
Aubignan/Beaumes	93,2	33,0	23,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Beaumont Du Ventoux (nouvelle)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bédarrides	30,2	8,3	11,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Bédoin	46,2	11,1	12,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Blauvac Village	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
Blauvac les Gauchers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Blauvac St Esteve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Châteauneuf du Pape	4,6	0,0	21,0	0,0	30,4	0,0	0,0
Flassan village	3,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flassan les Gaps	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Gigondas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
La Roque Alric	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4
La Roque sur Pernes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Lafare	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Barroux	14,5	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Barroux Ambrosis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loriol du Comtat	22,6	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4
Malaucène	24,8	13,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Malaucène Veaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Malemort du Comtat	18,2	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Mazan	26,3	24,5	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Méthamis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4
Modene	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Monteux	124,7	52,8	108,7	6,1	0,0	0,0	0,0
Mormoiron	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Pernes les Fontaines Coudoulets	32,9	43,6	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Pernes les Valayans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
St Didier	9,9	21,0	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0
St Pierre de Vassols	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7
Suzette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Venasque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,7
Villes-sur-Auzon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	489,1	219,3	227,4	6,1	30,4	0,0	18,1
TOTAL	990,3						

Afin de limiter les nuisances pendant la période estivale à Saint Pierre de Vassols, nous arrêtons la déshydratation des boues sur lits de séchage et transférons les boues liquides vers Monteux.

Précision : Une partie des boues de certaines stations a dû être traitée par incinération car leur qualité ne permettait pas le traitement en centre de compostage (ex : station de Châteauneuf du Pape).

- *Les sous-produits*

Les sous-produits issus du traitement par les stations d'épuration sont classés selon leur nature. Il s'agit des :

- 1- refus de dégrillage, piégés en entrée de station,
- 2- sables piégés par les ouvrages spécifiques sous les effluents en entrée de la station,
- 3- graisses, récupérées par des procédés spécifiques,
- 4- boues produites à l'issue du traitement biologique et/ou physico-chimique des effluents.

L'ensemble des sous-produits générés par les stations de Rhône Ventoux a été traité dans différents centres réglementaires agréés.

B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance		2018	2019	2020
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	83	86	86
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 100	30	30	30
conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	m ³ /km/jour	Données devant être fournies par le service de la Police de l'Eau mais non parvenues à la date de l'élaboration du rapport		
conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		Données devant être fournies par le service de la Police de l'Eau mais non parvenues à la date de l'élaboration du rapport		
conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		Données devant être fournies par le service de la Police de l'Eau mais non parvenues à la date de l'élaboration du rapport		
taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100
montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m ³	0	NC 0,0014 Mormoiron	1,56 0,0004 Mormoiron
taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nombre/milliers d'habitants desservis	0,23	0,19 0 Mormoiron	0,04 0 Mormoiron
nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nombre/centaines km	5,9	3,4 2 à Mormoiron	4,9 0 à Mormoiron
taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,03	1,03	1,13

conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	NC	NC	NC
indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120	110	110 70 à Mormoiron	110 70 à Mormoiron
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonne de Matières Sèches	1 059,6	1 065,54 6,39 Mormoiron	981,91 9,91 Mormoiron
taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,99	2,725 9,48 Mormoiron	3,264 3,09 à Mormoiron
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	O/N	O	O	O
taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	10,9857	10,807 3,71 Mormoiron	14,957 ¹ 11,59 à Mormoiron

*INDICATEUR PATRIMOINE

¹ En 2020, nous comptabilisons plus de réclamations écrites notamment par mail, dues à la crise sanitaire.

II. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

A. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RECETTES D'EXPLOITATION

1. PRESENTATION GENERALE

L'exploitation du service ayant été déléguée à une société délégataire, la tarification de l'assainissement collectif se décompose en trois parts :

La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part de SUEZ délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et à SUEZ comportent une prime fixe semestrielle correspondant à l'abonnement au service ainsi qu'une prime variable au m³ proportionnelle au volume d'eau consommé.

↳ La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires notamment au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de postes de relevage ou de stations d'épuration.

Territoire syndical :

Les tarifs en vigueur à la fin de l'année 2020, s'établissaient comme suit :

- Prime fixe : 29,60 € HT / an
- Prime proportionnelle au m³ : 1,615 € HT

Mormoiron :

Les tarifs en vigueur à la fin de l'année 2020, s'établissaient comme suit :

- Prime fixe : 29,60 € HT / an
- Prime proportionnelle au m³ : 1,615 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions.

↳ La part de SUEZ

Les conditions techniques et financières du service assainissement collectif sont définies dans le cadre du contrat de délégation de service. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant adopté en comité syndical.

↳ La part des organismes publics

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2020	
Modernisation des réseaux	TVA
0,15	10%

DEFINITION :

Redevance pour modernisation des réseaux : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant et rejeté dans le réseau d'assainissement, elle pourvoit à l'aide financière des collectivités dans leurs programmes de construction et d'amélioration des réseaux et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur l'environnement.

2. FACTURES TYPES PAR COMMUNE POUR 120 M³ CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m³ d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type par commune est ainsi présentée ci-après.

TARIFS ASSAINISSEMENT

FACTURE 120m3

EVOLUTION 2020/2021

(01/01/2020 et 01/01/2021)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Qté	Prix unitaire 2020	Prix unitaire 2021	Montant 2020	Montant 2021	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel	2,00	19,14	19,40	38,28	38,80	1,36%
Consommation	120,00	1,1705	1,1867	140,46	142,40	1,38%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel	2,00	14,80	14,80	29,60	29,60	0,00%
Consommation	120,00	1,62	1,615	193,80	193,80	0,00%
Organismes publics						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120,00	0,1500	0,1500	18,00	18,00	0,00%
Sous-total eau hors TVA en Euros				420,14	422,60	0,59%
TVA de 10 %				42,01	42,26	0,59%
TOTAL 120m3 TTC en Euros				462,15	464,86	0,59%
Soit le m3 TTC en Euros				3,85	3,87	0,59%
Répartition du prix de l'assainissement pour 120m3				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				38,80	142,40	
Part de la Collectivité				29,60	193,80	
Part organismes publics					18,00	
TOTAL HT du prix du service				68,40	354,20	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						16,19%
Délibération du 29 juin 2017						

TARIFS ASSAINISSEMENT
FACTURE MORMOIRON 120m3
EVOLUTION 2020/2021
(01/01/2020 et 01/01/2021)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

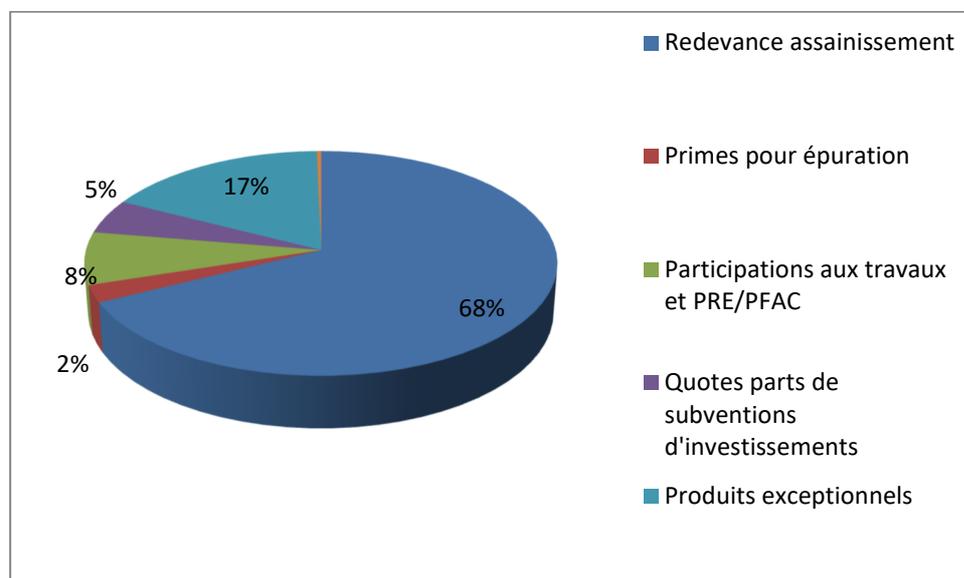
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Qté	Prix unitaire 2020	Prix unitaire 2021	Montant 2020	Montant 2021	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel	2,00	15,87	15,97	31,74	31,94	0,63%
Consommation	120,00	0,7722	0,7771	92,66	93,25	0,63%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel	2,00	12,00	14,80	24,00	29,60	23,33%
Consommation	120,00	1,03	1,615	123,60	193,80	56,80%
Organismes publics						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120,00	0,1500	0,1500	18,00	18,00	0,00%
Sous-total eau hors TVA en Euros				290,00	366,59	26,41%
TVA de 10 %				29,00	36,66	26,41%
TOTAL 120m3 TTC en Euros				319,00	403,25	26,41%
Soit le m3 TTC en Euros				2,66	3,36	26,41%
Répartition du prix de l'assainissement pour 120m3				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				31,94	93,25	
Part de la Collectivité				29,60	193,80	
Part organismes publics					18,00	
TOTAL HT du prix du service				61,54	305,05	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						16,79%
Délibération du 20 décembre 2018						

Explication : Conformément à la délibération du 20 décembre 2008, a été appliqué le dernier palier tarifaire, permettant aux usagers de Mormoiron, de bénéficier du même tarif que l'ensemble des usagers du territoire.

3. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2020 à 8.090.940,87 €.

REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION



↳ Les recettes liées à la facturation du prix de l'assainissement

Le montant des recettes provenant du reversement des redevances assainissement s'est porté à 5.469.082,40 €.

Les montants dégrévés

DEGREVEMENTS			
	2018	2019	2020
Montants dégrévés Syndicat (€)	397 399,72	258 136,06	326 489,22
Volumes dégrévés (m3)	233 650*	180 914	211 543

*dont 80 411 m3 dégrévés au titre de l'année 2017.

↳ Les primes et aides de l'Agence de l'eau

Le montant des primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau s'est élevé à 199.382,77 €.

↳ Les participations financières pour travaux et raccordement à l'égout

Les recettes perçues dans le cadre d'extension de réseaux, de remboursement de coût de branchement ou au titre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les habitations neuves ont représenté 611.671,87 €.

↳ Les autres recettes d'exploitation :

Les autres recettes d'exploitation ont représenté 25.608,41 € comprenant les remboursements d'annuités d'emprunts (Commune d'Entraigues sur la Sorgue) et les loyers issus des divers baux

↳ Les quotes parts des subventions d'exploitation :

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 399.020,99 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

↳ Les produits exceptionnels d'exploitation :

Les produits exceptionnels d'exploitation s'élèvent à 1.386.174,43 € (condamnation Merlin, dans la procédure de dysfonctionnement de la station d'épuration de Saint Didier).

B. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations (supérieures à 50.000,00 €) payées au cours de l'exercice s'est élevé à 6.018.536,70 € HT et concerne notamment :

- ALTHEN - Chemin des Fusains, Four Bonjean, Route de Pernes - Extension du réseau : 352.900,44 €
- BEDARRIDES - Extension de la station d'épuration : 182.070,17 €
- BEDARRIDES - Quartier Roquette - Extension du réseau : 363.175,20 €
- BLAUVAC - Amont de la station d'épuration - Réhabilitation du réseau : 63.244,45 €
- DIVERSES COMMUNES - Diagnostic permanent : 177.905,00 €
- LORIOL - Rues Eyguette, Ramadone, Jouve - Réhabilitation du réseau : 870.155,20 €
- MALAUCENE - Rue Guimety, Grand Rue - Réhabilitation du réseau : 204.148,75 €
- MALEMORT - Boulevard Félix GRAS, Rue du Docteur Tondut - Renouvellement du réseau : 51.900,82 €
- MALEMORT - Construction de la station d'épuration : 58.632,32 €
- MAZAN - Raccordement station d'épuration de Carpentras : 647.191,77 €
- MAZAN - Mise en place du traitement H2S, quartier les Garrigues, Réhabilitation des postes de relevage : 183.348,00 €
- MONTEUX - Rues Piboules, Roufiol, libération, plaines, giratoire - Réhabilitation du réseau : 1.106.918,57 €
- MONTEUX - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Cassin - Renouvellement du réseau : 564.571,87 €
- PERNES - Rue Emile Zola - Renouvellement du réseau : 54.014,59 €
- PERNES - Boulevard Chabran - Réhabilitation du réseau : 95.037,93 €
- PERNES - Canal Venturi- Réhabilitation : 81.450,00 €

Les opérations relatives au marché à bons de commande - Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 573.012,62 € et concernent notamment :

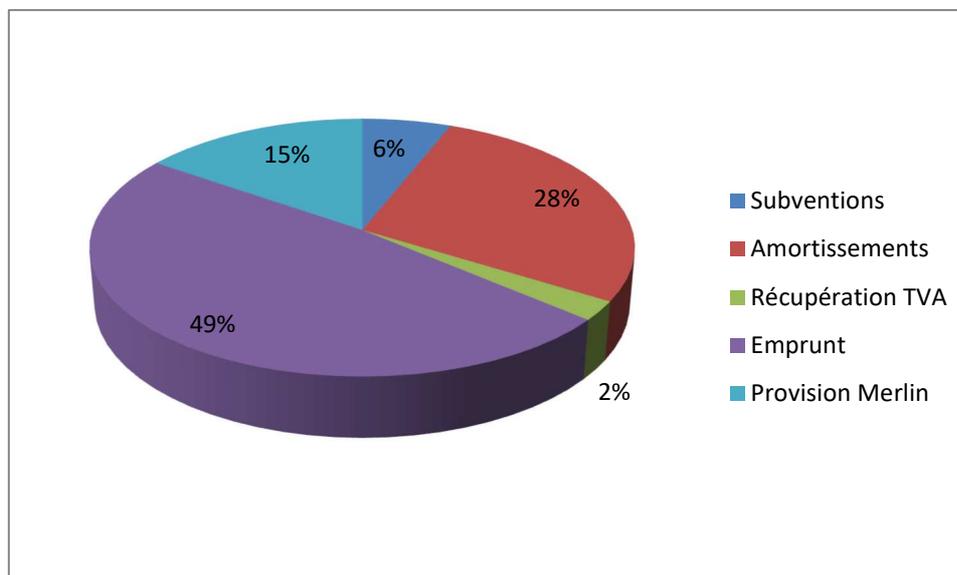
ALTHEN	CHEMIN DE LA GRAVE EXTENSION	29 902,01
AUBIGNAN	AVENUE JOSEPH ROUMANILLE REHABILITATION	36 996,96
BEDARRIDES	ZONE DES GRENACHES EXTENSION	3 829,46
CHATEAUNEUF	CHEMIN DES GARRIGUES REHABILITATION	14 661,95
CHATEAUNEUF	AVENUE BARON LEROY REHABILITATION	42 661,28
MALEMORT	AVENUE DU DOCTEUR TONDUT REHABILITATION	79 273,25
MAZAN	LES JONQUIERS EXTENSION	55 151,11
PERNES	IMPASSE PUY REDON REHABILITATION	128 056,62
MONTEUX	PORTE MAGALON REHABILITATION	107 457,72

*A noter que certaines extensions du réseau d'eaux usées ont été financées par les demandeurs.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2020 à 16.146.054,83 €.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



↳ Les emprunts : 4.000.000,00 €

↳ Les subventions :

Le montant des subventions affectées à des travaux s'est porté en 2020 à 496.933,79 € attribuées à hauteur de :

- 386.310,00 € par l'Agence de l'Eau
- 110.623,79 € par le Conseil Départemental

↳ La TVA récupérée sur les travaux réalisés

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 200.076,95€ et 1.601,00€ par le biais du FCTVA.

↳ Autres réserves : 2.373.299,54 € (Besoin en financement de la section d'investissement)

↳ Les autres recettes

Au titre du remboursement du Grand Avignon des emprunts d'Entraigues, 13.674,36 € ont été perçus en 2020.

↳ Amortissement des immobilisations :

Au titre de l'exercice 2020, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 2.293.355,33 €

↳ Opérations pour ordre : 5.500.168,61 €

↳ Les provisions :

Une provision a été constituée pour 1.386.174,43 € (condamnation Merlin, dans la procédure de dysfonctionnement de la station d'épuration de Saint Didier).

3. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

- ◆ Encours de la dette au 31 décembre 2020 : 28.504.382,19 €

- ◆ Annuités acquittées en 2020 : 3.390.911,41 €
dont :
 - ↳ Capital : 2.236.630,54 €
 - ↳ Intérêts : 1.154.307,87 €

- ◆ Durée d'extinction de la dette : 4,81 ans

4. LES PROJETS D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Outre les travaux menés sur les stations d'épuration afin de les rendre conformes, des programmes spécifiques sont engagés afin d'améliorer la qualité du service, à savoir les investigations menées sur les réseaux pour supprimer les eaux claires parasites ou afin de répondre aux évolutions urbanistiques.

C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION

OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Au cours de l'année 2020, aucune action n'a été menée par le syndicat Rhône Ventoux dans le domaine de l'assainissement collectif.



--00000000--

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux
595, chemin de l'hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX
Tél. : 04.90.60.81.81
Fax : 04.90.63.52.95
Courriel : contact@rhone-ventoux.fr